

Bonne nouvelle! Pour une 7^e année consécutive, nous avons le plaisir de vous annoncer la reconduction du **Mois de la justice qui aura lieu du 1^{er} au 28 février 2021**. Une fois de plus, l'événement se divisera en trois parties : les cliniques juridiques gratuites, le calendrier provincial des activités des organismes partenaires et le colloque de clôture. Le but étant de sensibiliser la population aux enjeux d'accès à la justice et à offrir de l'information juridique de manière originale et concertée.

Bénévoles recherchés

Comme chaque année, nous recherchons des notaires et avocats.es qui donneront de leur temps pour offrir des consultations juridiques gratuites de 15 minutes aux personnes qui en feront la demande. Comme d'habitude, les cliniques auront lieu tous les lundis, de 12 h à 18 h. Voici les plages horaires :

- **1^{er}, 8, 15 et 22 février 2021 :**
 - **De 12 h à 15 h**
 - **De 15 h à 18 h**

Nouvelle méthode

En raison de la pandémie actuelle, il y aura quelques petits changements au programme. En effet, cette année, les cliniques juridiques ne se tiendront pas dans le métro, mais se feront par téléphone. Bien sûr, le contact humain sera un peu réduit, mais la bonne nouvelle dans tout cela, c'est que toute la population du Québec pourra avoir accès gratuitement à ce service.

Pour ce faire, nous avons établi un partenariat avec le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) qui, au fil du temps, a développé une grande expertise en matière de logistique téléphonique. Grâce à eux, tout sera des plus simples pour vous! En effet, quelques jours avant le jour J, vous recevrez, par la poste, un téléphone qu'il suffira de brancher. Le jour même, à la centrale, des parajuristes feront le tri des appels. Pour vous, il suffira de vous installer dans le confort de votre foyer ou de votre bureau et d'attendre que le téléphone sonne pour répondre.

Informations demandées

Vous êtes intéressé.e à donner du temps ? Écrivez à M^{me} Chantal Tessier (ctessier@juripop.org) en incluant les informations demandées apparaissant ci-dessous. Un courriel d'accusé de réception vous sera transmis avec la procédure à suivre. Notez que pour s'assurer du bon fonctionnement de l'envoi des téléphones à la maison ou au bureau, il faut calculer un minimum de deux semaines. Donc, par exemple, si vous souhaitez être bénévole le lundi 1^{er} février, il faudra alors donner toutes vos informations au plus tard le **15 janvier 2021**. Et ainsi de suite...

Voici toutes les dates limites pour faire part de vos informations :

- Pour le 1^{er} février 2021 - 15 janvier 2021
- Pour le 8 février 2021 - 22 janvier 2021
- Pour le 15 février 2021 - 29 janvier 2021
- Pour le 22 février 2021 - 5 février 2021

Voici les informations demandées :

- Votre nom
- Votre courriel
- Votre numéro de cellulaire
- Votre adresse
- Votre domaine de droit
- Les dates de participation (pour éviter les multiples envois et retours inutiles de téléphone, si vous comptez offrir plusieurs journées de bénévolat, il serait apprécié de choisir des lundis qui se suivent pour vous permettre de conserver votre téléphone)
- Les heures de participation (pour éviter des trous dans les horaires, il est très important de respecter le temps de 3 heures par plage)